

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DVD 81 - DEVE** Ancien Hôpital Broussais à Paris (14<sup>e</sup>) - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et délégation générale en matière de marché publics.

**M. Christophe NAJDOVSKI et M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à 16, R.123-1 à 23 et L.126-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-16, R.123.23-2 et R.300-1 et R.300-2 ;

Vu la délibération 2003 DU 0139 N°1 du Conseil de Paris en date des 7, 8 et 9 juillet 2003 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement de voirie du site de l'Hôpital Broussais (14<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération 2005 DVD 002 et 2005 DU 008 du Conseil de Paris en date des 7 et 8 février 2005 approuvant le bilan de la concertation et le programme de l'opération et le principe et les modalités de passation du premier marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement de voies publiques sur le site de l'hôpital Broussais ;

Vu la délibération DU 2004 du 2 février 2004 approuvant le Grand Projet de Renouvellement Urbain Plaisance Porte de Vanves ;

Vu la délibération 2001 DAU 106 du Conseil de Paris en date des 22 et 23 octobre 2001 approuvant les objectifs et modalités concertation de la procédure d'élaboration du PLU de Paris ;

Vu la délibération 2005 DU du Conseil de Paris en date du 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2005 portant bilan de la concertation préalable à l'arrêt du PLU de Paris ;

Vu la délibération des 12 et 13 juin 2006 approuvant le PLU de Paris, notamment les orientations d'aménagement du secteur Plaisance / Porte de Vanves ;

Vu la délibération 2010 DU 28 - 2010 DVD 42 votée lors du Conseil de Paris en date des 29 et 30 mars 2010 portant sur l'approbation du programme et des principes d'aménagement ainsi que sur le principe et des modalités de passation du second marché de maîtrise d'œuvre technique relatif à l'aménagement des espaces publics dans le site de l'hôpital Broussais ;

Vu la délibération DAJ 2010-10 du Conseil de Paris en date des 5 et 6 juillet 2010, attribuant le marché au groupement SETEC TPI (mandataire) / Lieu-Dit paysagistes et urbanistes (devenu OIKOS en septembre 2010) / Philippe Villien ;

Vu la délibération 2011 DVD 22 du Conseil de Paris en date des 6 et 7 février 2012 approuvant l'intérêt général de l'aménagement et adoption de la déclaration de projet relative à l'aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien hôpital Broussais, Paris 14<sup>e</sup> ;

Vu la délibération 2013 DVD 146 du Conseil de Paris en date du 19 décembre 2013 autorisant Madame la Maire de Paris à signer l'avenant n°1 au marché n°20101370003161 de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du site de l'hôpital Broussais à Paris 14<sup>e</sup> passé avec le groupement SETEC TPI (mandataire) / OIKOS / VILLIEN Philippe ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la passation et la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du site de l'hôpital Broussais à Paris 14<sup>e</sup> passé avec le groupement SETEC TPI (mandataire) / OIKOS / VILLIEN Philippe et lui demande l'autorisation de prendre dorénavant toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et de règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre pour l'aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien hôpital Broussais à Paris (14<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 marché n°20101370003161 de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du site de l'hôpital Broussais (14<sup>e</sup>) passé avec le groupement SETEC TPI (mandataire) / OIKOS / VILLIEN Philippe dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à prendre dorénavant toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et de règlement des marchés de travaux, fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre pour la deuxième phase d'aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien hôpital Broussais à Paris (14<sup>e</sup>).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la ville de Paris, et le cas échéant pour certaines dépenses particulières au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**